



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° 20221129-33

063-200070712-20221129-20221129_33-DE
Reçu le 26/12/2022
Publié le 26/12/2022

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Didier CORNET à Daniel BALISONI

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

Conseiller.es ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DES AFFLUENTS DE L'ALLIER ET CONVENTION AVEC VICHY COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération n°20171109-08 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, notamment la prise de compétence obligatoire GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

AR Prefecture

063-200070712-20221129-20221129_33-DE
Reçu le 26/12/2022
Publié le 26/12/2022

~~Vu la délibération n°20190411-68 du 11 avril 2019~~ relative à l'approbation du principe de conventionnement avec Vichy Communauté pour l'animation du contrat territorial des Affluents de l'Allier 2019-2024 ;

Le rapporteur développe ce qui suit :

Sur le bassin versant de l'Allier, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a signé une convention en 2019 avec Vichy Communauté qui porte le contrat territorial Milieux aquatiques des affluents de l'Allier. Le contrat est organisé en 5 volets thématiques et 39 actions. Le programme d'actions sur 6 ans s'élève à 4,4 millions d'euros et s'articule selon deux périodes de 3 ans : 2019-2022 et 2023-2025.

Sur le territoire de TDM, ce contrat concerne une partie des Communes de RIS et de LACHAUX. Les cours d'eau concernés sont Le Darot et son affluent issu de la forêt de RIS ainsi que le Sichon et son affluent le Theux.

Le nouveau contrat territorial 2022-2025 a été établi par Vichy Communauté et est en cours de validation par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), principal financeur. Sur cette période, TDM est concernée par une action de « diagnostic du Darot, du Theux et du Sichon sur le territoire commun de TDM et de Vichy Communauté ». Vichy Communauté peut assurer la maîtrise d'ouvrage de cette action, dont le coût est estimé à 6 000 euros hors taxe, qui pourraient être financés à 50 % par l'AELB. La convention établie jusqu'à la fin de la troisième année du contrat initial entre TDM et Vichy Communauté peut être renouvelée pour la période 2023-2025.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de Contrat territorial Milieux aquatiques des affluents de l'Allier pour la période 2023-2025 ;
- **Approuve** l'engagement de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne dans la réalisation de diagnostic du Darot, du Theux et du Sichon sur le territoire commun de TDM et de Vichy Communauté ;
- **Approuve** l'intégration du montant du diagnostic du Darot, du Theux et du Sichon sur le territoire commun TDM et de Vichy Communauté au montant de la taxe GEMAPI 2023 ;
- **Autorise** le Président à renouveler la convention portant réalisation de prestations de services entre Vichy Communauté et Thiers Dore et Montagne pour l'exercice commun d'une compétence ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 48

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions:

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

